



## AVIS PUBLIC

### Dérogation mineure 301, 22<sup>e</sup> Avenue (Lot 1 576 431)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement résidentiel visant l'immeuble sis au 301, 22<sup>e</sup> Avenue, sur le lot 1 576 431, ayant pour objet d'autoriser :

- Que l'avant-toit faisant corps avec le bâtiment empiète d'une distance de 3,86 mètres dans la marge avant, alors que le tableau 125 prescrit un empiètement maximal de 2 mètres;
- Que l'escalier donnant accès au premier étage empiète d'une distance de 5,20 mètres dans la marge avant, alors que le tableau 125 prescrit un empiètement maximal de 4 mètres;
- Que l'escalier donnant accès au sous-sol empiète d'une distance de 5,20 mètres dans la marge avant, alors que le tableau 125 prescrit un empiètement maximal de 4 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 avril 2022 à 19 h 30 au centre communautaire Paul-Émile-Lépine, 150, boulevard Perrot, L'Île-Perrot.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant, avant 17 h le jour de la séance, ses questions ou commentaires par courriel à [questioncm@ile-perrot.qc.ca](mailto:questioncm@ile-perrot.qc.ca) ou par la poste à Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 mars 2022.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière